

LIVRE BLANC

Propulser le Canada

La souveraineté des paiements et les
arguments en faveur d'un leadership fédéral



Sommaire

Le Canada prend actuellement ses décisions les plus importantes en matière de politique de paiement depuis une génération, avant même d'avoir déterminé ce qu'il attend de l'écosystème de paiements ou quelles capacités il doit garder sous son propre contrôle pour la décennie à venir. Pour combler cette lacune, le gouvernement du Canada devrait lancer un exercice national, limité dans le temps, visant à définir une vision des paiements qui harmonise, ordonne et oriente les grandes réformes déjà en cours. Cette thèse repose sur trois propositions.

POURQUOI MAINTENANT

1

Premièrement, la politique des paiements est intimement liée à ce que le gouvernement souhaite accomplir sur de nombreux fronts : la souveraineté et la résilience des infrastructures critiques, l'abordabilité pour les ménages et les petites entreprises, la concurrence dans les services financiers, la productivité et l'innovation, ainsi que la sécurité des Canadiens face à la fraude. Rares sont les leviers politiques qui touchent ces cinq dimensions à la fois. La politique des paiements le fait, et pourtant le Canada ne dispose d'aucun cadre clair pour les équilibrer à l'échelle du système.

2

Deuxièmement, le monde évolue si rapidement que l'inaction est désormais coûteuse. Les infrastructures en temps réel, les services bancaires axés sur les consommateurs, les actifs numériques réglementés et l'intelligence artificielle arrivent tous en même temps à notre porte, et les Canadiens ne les vivent pas comme des enjeux distincts. Le Canada a besoin d'une vision claire et souveraine de la façon dont ces éléments s'articulent, pendant que les grandes réformes sont encore en cours.

3

Troisièmement, le gouvernement fédéral a déjà réussi cet exercice par le passé. Le Groupe de travail sur l'examen du système de paiement de 2010-2012 a permis de dégager le consensus qui a soutenu une décennie de réformes de gouvernance et de modernisation. Cet examen a été un succès selon ses propres critères; ces critères ont simplement été dépassés par les événements. Le moment est venu de définir une nouvelle vision, adaptée à 2026 et au-delà.

La souveraineté est le fil conducteur qui relie la concurrence, l'abordabilité, l'innovation et la sécurité, et c'est sous cet angle que ce document aborde chacun de ces aspects.

CINQ QUESTIONS POUR UNE VISION NATIONALE DES PAIEMENTS

Infrastructure souveraine et résilience numérique

Quelles capacités le Canada doit-il contrôler ou influencer de façon significative?

Concurrence et accès

Les nouveaux participants peuvent-ils concrètement livrer concurrence et prendre de l'ampleur, et pas seulement se qualifier pour un accès?

Abordabilité et protection des consommateurs

Réduisons-nous le coût total du commerce plutôt que de nous attaquer à un frais à la fois?

Innovation, productivité et prospérité

Les nouvelles technologies créeront-elles de la productivité et de la valeur économique au Canada?

Sécurité, confiance et protection contre la fraude

Comment la responsabilité devrait-elle être partagée?

Table des matières

Les choix du Canada en matière de paiements ne sont plus des décisions techniques à la marge. Ils façonnent la souveraineté, l'abordabilité, la concurrence, l'innovation et la confiance. Ce document expose pourquoi une vision nationale est nécessaire maintenant et ce qu'elle devrait accomplir.

SECTION		PAGE
01	Pourquoi la politique des paiements est importante pour le Canada et les Canadiens aujourd’hui	p. 4
02	Pourquoi nous avons besoin d’une vision des paiements	p. 11
03	Nous l’avons déjà fait. Et d’autres le font maintenant	p. 17
04	Enjeux urgents qu’un nouveau cadre stratégique doit aborder	p. 21
05	Ce qu’un exercice de vision nationale des paiements devrait faire et ne pas faire	p. 30
06	Pourquoi le gouvernement devrait mener la démarche, et pourquoi maintenant	p. 33

Pourquoi la politique des paiements est importante pour le Canada et les Canadiens aujourd'hui

Les paiements sont devenus une question de souveraineté. Les infrastructures, les données et les normes qui font circuler l'argent côtoient désormais l'énergie, les télécommunications et la défense parmi les fondements de la résilience nationale. Les choix qui seront faits au cours des deux prochaines années détermineront dans quelle mesure le Canada continuera de posséder et de régir ces fondements.

Ce document reflète une transformation plus vaste de la façon dont le Canada envisage sa place dans le monde. Dans son allocution de janvier 2026 au Forum économique mondial de Davos, le premier ministre Mark Carney a soutenu que les puissances moyennes comme le Canada ne sont pas impuissantes dans un ordre mondial plus contesté¹. Elles peuvent renforcer leur position à l'interne et collaborer avec des partenaires de confiance pour protéger les capacités et les valeurs qui sous-tendent leur résilience et leur autonomie. Cet argument a contribué à placer la souveraineté au cœur de la politique économique canadienne. Les paiements constituent l'un des domaines les plus concrets où ces considérations se manifestent.

En 2026, Interac a fait valoir la nécessité d'une vision nationale des paiements en recommandant au ministère des Finances d'établir une stratégie, dans un mémoire présenté en avril au Comité permanent des finances de la Chambre des communes (FINA)². Le présent document s'appuie sur cette recommandation en exposant pourquoi une telle stratégie est nécessaire, les questions qu'elle doit aborder et la manière dont elle peut harmoniser les grandes réformes déjà en cours.

Pour la plupart des Canadiens, et même pour de nombreux décideurs politiques, la technologie des paiements est rarement une priorité. La capacité de payer pour des biens et des services rapidement, en toute sécurité et facilement est devenue une part si routinière du quotidien que les infrastructures, les données et la gouvernance qui la rendent possible sont largement invisibles. Par conséquent, les paiements peuvent parfois sembler éloignés des grandes questions de politique publique auxquelles le Canada fait face aujourd'hui. Pourtant, alors que le pays réfléchit à sa résilience économique, à sa souveraineté numérique et à sa compétitivité future, les systèmes qui permettent la circulation de l'argent, de l'identité et des données prennent une importance croissante. Loin d'être un enjeu technique restreint, la politique des paiements se situe à l'intersection de nombreuses questions qui façonneront l'avenir du Canada.

Le système de paiement canadien est intimement lié à la vie quotidienne des Canadiens. En 2024, les Canadiens ont effectué 22,5 milliards de transactions de paiement de détail d'une valeur de 12,2 billions de dollars³, soit près de 550 par personne, ou environ une et demie chaque jour. Rares sont les systèmes qui s'intègrent aussi complètement dans la vie économique de la nation, et plus rares encore ceux qui accomplissent leur travail aussi discrètement lorsque tout fonctionne bien. C'est cette discrétion qui pose problème. Le système étant invisible lorsqu'il fonctionne, les choix stratégiques qui y sont intégrés attirent rarement l'attention politique de façon soutenue. Cela doit changer dès maintenant.

Figure 1 : Faits et chiffres clés sur les paiements au Canada

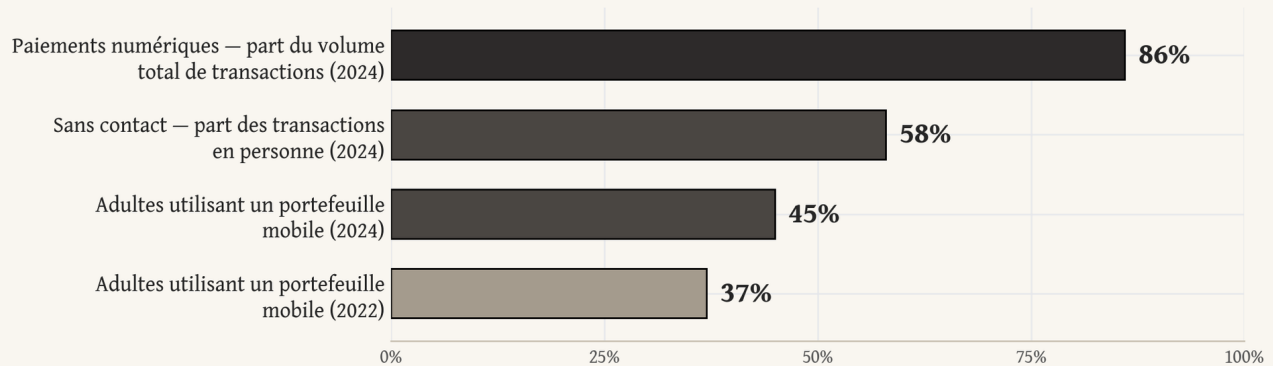
LE MOMENT DES PAIEMENTS AU CANADA — EN CHIFFRES



L'urgence du moment est amplifiée par le rythme sans précédent des changements technologiques et économiques qui transforment le Canada et le monde. L'intelligence artificielle s'intègre rapidement au commerce et à la prise de décision quotidienne. Le commerce agentique émerge : des agents logiciels intelligents peuvent rechercher, négocier, acheter et effectuer des transactions au nom des consommateurs et des entreprises. Les actifs numériques, la monnaie programmable, les services bancaires ouverts, les paiements en temps réel et les services axés sur les données convergent pour créer des formes entièrement nouvelles d'activité économique.

La manière dont nous traversons cette période aura des répercussions sur l'ensemble de la société canadienne : qu'il s'agisse des frais que nous payons pour acheter un produit fabriqué au Canada auprès d'une entreprise locale, de notre capacité de lutter contre la fraude et les crimes financiers, ou de la possibilité pour les Canadiens de participer en toute sécurité et confiance à une économie de plus en plus numérique. Elle déterminera aussi si le Canada demeure un consommateur de technologies élaborées ailleurs ou s'il exerce une influence réelle sur les systèmes, les normes et les réseaux qui sous-tendent le commerce moderne. En ce sens, les paiements ne sont plus simplement un service permettant de faire circuler l'argent : ils constituent une infrastructure critique pour l'avenir numérique du Canada.

Puisque 86 % des paiements sont désormais numériques, les décisions relatives aux réseaux de paiement façonnent de plus en plus la manière dont les Canadiens participent à l'économie. Virement Interac est déjà le moyen le plus courant utilisé par les Canadiens pour payer leur loyer et leurs services résidentiels, ce qui fait de la sécurité, de l'évolutivité et de l'abordabilité de ces systèmes un enjeu concret pour les ménages.⁴

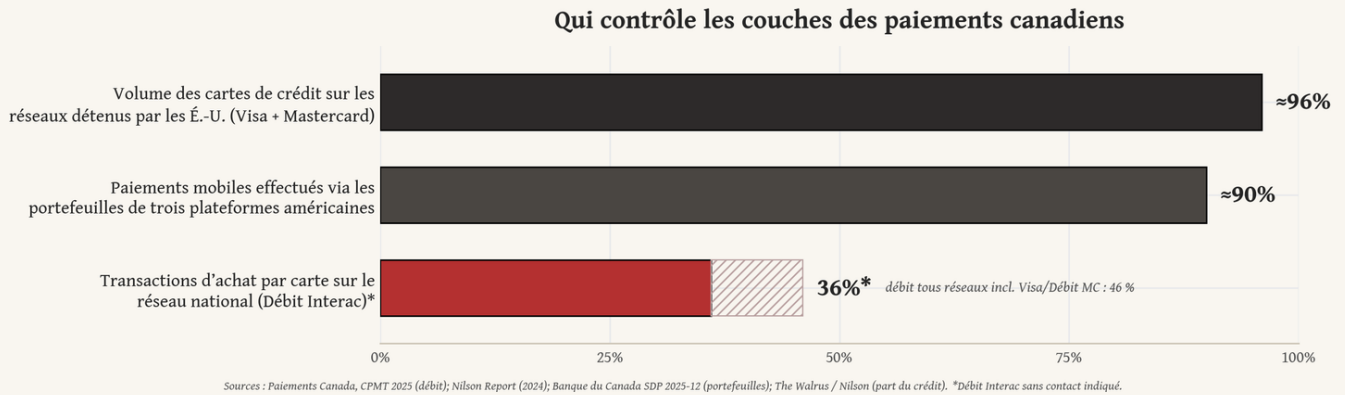
Figure 2 : Le virage vers les paiements numériques**Le virage vers les paiements numériques est presque achevé**

Sources : Paiements Canada, Rapport canadien sur les modes et tendances de paiement (2025); Banque du Canada, Enquête de 2024 sur les modes de paiement (SDP 2025-12).

Les Canadiens s'attendent à ce que leur système de paiement réponde à des normes rigoureuses. Les résultats des sondages sont constants : ils placent la sécurité et la confidentialité au premier plan, mais ils s'attendent aussi à la commodité et à l'accès à des options abordables, et ce, simultanément.⁵ À une époque où l'abordabilité demeure la principale préoccupation des ménages et où la fraude augmente de façon marquée, les paiements sont au cœur de la façon dont les Canadiens vivent le commerce, et donc au cœur de ce que les gouvernements cherchent à accomplir en réponse aux objectifs, aux espoirs et aux inquiétudes des Canadiens. Un sondage KPMG mené en 2025 auprès de 250 dirigeants d'entreprises canadiennes a révélé que 65 % d'entre eux estiment que l'infrastructure financière et de paiement du pays doit être modernisée immédiatement pour permettre les services bancaires ouverts, l'identité numérique et les paiements en temps réel, tandis que 58 % croient que la compétitivité du Canada continuera de s'effriter sans cette modernisation.⁶

Le coût et la valeur découlant de l'acceptation des paiements varient selon le mode de paiement et le profil du commerçant. Les frais d'interchange constituent l'une des composantes des coûts d'acceptation des cartes de crédit, au même titre que les frais de réseau et les marges de l'acquéreur, tandis que les paiements par carte offrent également des avantages tels que les programmes de récompenses pour les consommateurs, la protection contre la fraude et les garanties de paiement. Les comparaisons internationales directes peuvent donc s'avérer difficiles en raison des différences dans les structures de marché et les modèles de services. Une étude actualisée de la Banque du Canada portant sur le coût global des ressources et la valeur des paiements aux points de vente fournirait aux décideurs politiques une base de comparaison plus rigoureuse et homogène pour évaluer l'efficacité et l'abordabilité des différents modes de paiement.

Le Canada possède également un atout que la plupart des économies comparables n'ont pas : un réseau de débit national de grande envergure. Une part importante des transactions d'achat par carte au Canada s'effectue encore sur un réseau national. Débit Interac représentait un peu plus du tiers de toutes les transactions d'achat par carte en 2024, une part qui recule d'année en année au profit du débit et du crédit associés aux grandes marques internationales, qui croissent plus rapidement. Il est généralement tarifé sous forme de frais fixes par transaction mesurés en cents plutôt qu'en pourcentage de la vente.

Figure 3 : Couches de paiements canadiens et souveraineté nationale

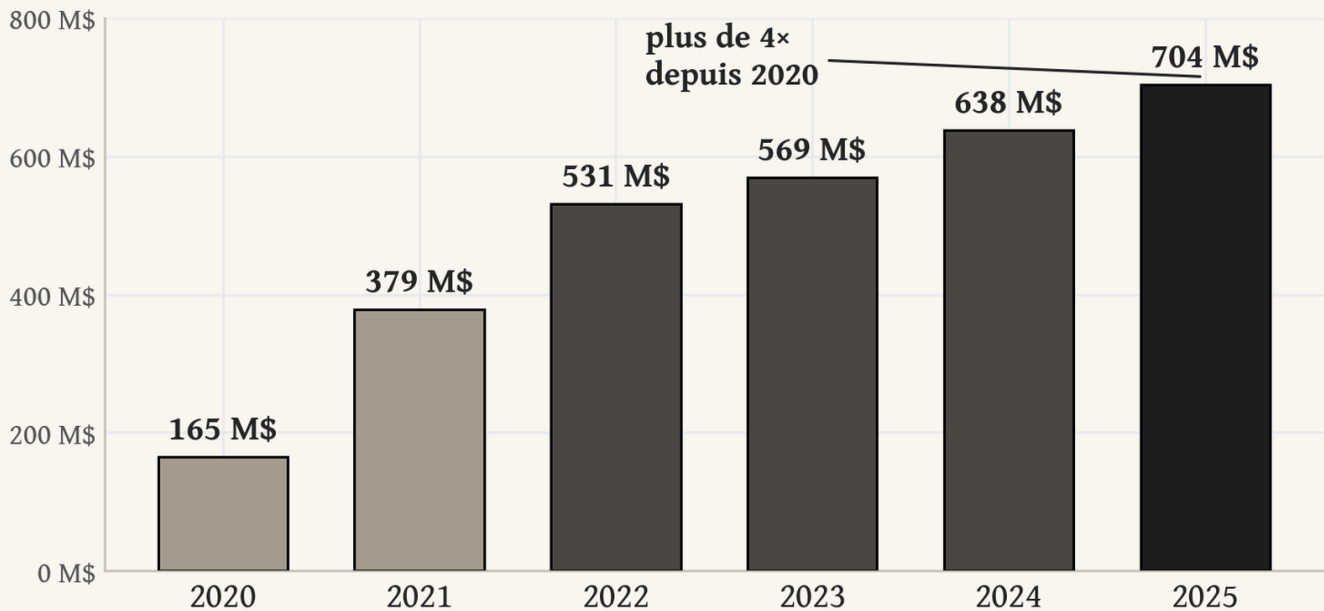
Les propres recherches d'Interac sur les transactions révèlent deux changements dans la façon dont les Canadiens paient. Le premier est un changement du support, qui passe du papier au plastique puis au téléphone. Les cartes en plastique sont passées de 63 % des transactions en 2019 à 54 % en 2025, tandis que plus d'une transaction sur quatre se fait maintenant par paiement sans contact avec un téléphone, dans une application mobile ou en ligne. Le second changement est un déplacement au sein du commerce numérique, de l'ordinateur de bureau vers l'application mobile. Les achats intégrés aux applications sont passés d'environ 37 % des transactions numériques en 2020 à près de 60 % en 2025, et près des deux tiers d'entre eux sont réalisés à l'aide de renseignements de paiement déjà enregistrés.⁷ Ces deux changements se renforcent l'un l'autre, et ils se propagent des catégories de premiers adoptants, comme la restauration rapide, vers le commerce de détail quotidien. Les conséquences pour les politiques publiques sont importantes : à mesure que le moment du paiement migre vers les portefeuilles, les applications et les caisses fondées sur des renseignements enregistrés, le choix du réseau qui achemine une transaction est de plus en plus déterminé par les paramètres par défaut des plateformes, les règles d'acheminement et les renseignements préchargés, plutôt que par une décision active au point de vente.

Des recherches de la Banque du Canada ont révélé que le débit est le mode de paiement le moins coûteux pour l'économie, tant par transaction que par dollar échangé.⁸ C'est une force que d'autres marchés étudient aujourd'hui. Le Royaume-Uni a laissé son propre réseau de débit national, Switch, être absorbé par la marque Maestro de Mastercard dans les années 2000; aujourd'hui, environ 95 % des transactions par carte au Royaume-Uni transitent par Visa et Mastercard, et les banques et décideurs britanniques cherchent activement à rebâtir une capacité nationale.⁹ La leçon vaut dans les deux sens. Une option nationale à faible coût est un actif précieux et un héritage collectif. Sans un cadre stratégique qui préserve un accès équitable et une véritable concurrence entre les réseaux, rien ne garantit que les Canadiens le conserveront.

La question de savoir qui possède et contrôle l'infrastructure de paiement du Canada est ainsi passée de technique à stratégique. Visa et Mastercard représentent environ 96 % du volume des cartes de crédit canadiennes, et environ 90 % des paiements mobiles canadiens transitent par des portefeuilles numériques gérés par trois plateformes américaines.¹⁰

À cela s'ajoute la fraude, qui est devenue autant un problème de paiements qu'un problème d'application de la loi. Les Canadiens ont déclaré 704 millions de dollars de pertes au Centre antifraude du Canada en 2025, le chiffre le plus élevé jamais enregistré et plus de quatre fois les 165 millions de dollars déclarés en 2020.¹¹ Comme on estime que seulement 5 à 10 % de la fraude est déclarée, le véritable bilan annuel se chiffre vraisemblablement en milliards. De plus, l'intelligence artificielle industrialise la menace : les identités synthétiques, les voix clonées et les campagnes massives d'hameçonnage par message texte ont transformé la fraude d'un métier artisanal en une entreprise évolutive.

Figure 4 : Évolution des pertes liées à la fraude et aux arnaques au fil du temps
Les pertes déclarées liées à la fraude ont plus que quadruplé depuis 2020



Source : Centre antifraude du Canada. On estime que seulement 5 à 10 % de la fraude est déclarée. Valeurs de 2021-2023 tirées des rapports publics du CAFC.

Le Canada possède déjà une capacité nationale d'envergure. Les services de débit, de mouvement d'argent, de vérification et de lutte contre la fraude d'Interac en sont un exemple. Interac a aussi conçu et exploité une infrastructure nationale de jetonisation depuis près d'une décennie, protégeant les renseignements de paiement et les données des Canadiens. Ce sont des capacités que le Canada doit continuer de perfectionner et de déployer à grande échelle dans le cadre d'une stratégie nationale, d'autant plus que la jetonisation commence à sous-tendre la prochaine génération de commerce numérique. Cette expérience montre que le Canada peut concevoir, gouverner et exploiter des réseaux nationaux. En même temps, une grande partie de la croissance du commerce numérique, du crédit, des portefeuilles et des expériences de paiement destinées aux clients se produit sur des infrastructures contrôlées à l'extérieur du Canada.

La question de politique publique n'est pas de savoir si chaque partie du système devrait appartenir à des intérêts canadiens. Il s'agit de déterminer quelles capacités comptent le plus pour la résilience, la concurrence et l'indépendance stratégique, ce que le Canada est à l'aise de confier à des tiers, et quelles exigences d'ouverture, d'interopérabilité et de reddition de comptes devraient s'appliquer à l'infrastructure nationale. Ces choix devraient être faits de façon délibérée plutôt que laissés à la dynamique du marché.

Ce sont autant d'occasions de gains de productivité que de risques : des paiements instantanés et riches en données réduisent la pression sur le fonds de roulement et les coûts de rapprochement dans l'ensemble de l'économie. Toutefois, pour saisir ces occasions et limiter les risques, il faut faire des choix d'architecture dès maintenant. Les gouvernements qui souhaitent tenir leurs promesses en matière d'abordabilité, de concurrence, de souveraineté, d'innovation et de sécurité doivent donc traiter les paiements à la fois comme un outil au service de ces ambitions et comme une mise à l'épreuve de celles-ci.

Pourquoi nous avons besoin d'une vision des paiements

De nombreuses initiatives politiques touchent actuellement le système de paiement. Considérons simplement cette liste partielle des principaux développements réglementaires et technologiques au cœur de l'industrie :

- La conception et la mise en place du système de paiement en temps réel (PTR), le nouveau système de paiement instantané du Canada.
- La mise en œuvre de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail* (LAAPD) par la Banque du Canada.
- La réglementation des cryptomonnaies stables en vertu de la *Loi sur les cryptomonnaies stables*, 2026.
- Les services bancaires axés sur les consommateurs, qui sont mis en œuvre à la suite de l'adoption de la *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs*, 2026 et de la publication d'un projet de règlement.
- La création de la nouvelle Agence des crimes financiers.
- L'examen des frais bancaires par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.
- La réforme de la responsabilité touchant à la fois la fraude et les services bancaires axés sur les consommateurs.
- La mise en œuvre du Code de conduite révisé destiné à l'industrie des cartes de paiement (le Code de conduite), entré en vigueur en 2024, qui comprend un engagement du ministère des Finances à évaluer, trois ans après sa date d'entrée en vigueur, s'il y a lieu de procéder à un examen.¹²

Ces dossiers progressent au sein d'un ensemble restreint mais interrelié d'institutions — Finances Canada, la Banque du Canada, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et Paiements Canada — chacune ayant son propre mandat, ses points de décision et son échéancier. Il ne s'agit absolument pas d'un manque d'attention gouvernementale. Les dix-huit derniers mois à eux seuls ont donné lieu au lancement de la surveillance en vertu de la LAAPD, à une stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle et à la première stratégie pangouvernementale de lutte contre la fraude au pays.

Ce qui n'existe pas, c'est un cadre stratégique clair qui relie ces initiatives entre elles, en précisant l'état final souhaité par le gouvernement ou la façon dont les arbitrages entre elles devraient être faits. Pour une industrie qui investit en fonction de ces réformes, pour les provinces et les groupes de consommateurs qui cherchent à participer, et pour le Parlement lui-même, l'absence d'une destination clairement énoncée peut créer de la confusion et contribuer à un fardeau réglementaire excessif pour les participants de l'industrie dans leurs démarches respectives.

Le risque est que chaque dossier produise un résultat raisonnable en soi, mais que l'ensemble ne fonctionne pas de manière cohérente à l'échelle du système. Le Canada pourrait ouvrir l'accès sans rendre la participation commercialement viable, accélérer les paiements en temps réel sans régler la responsabilité en cas de fraude, ou encourager les portefeuilles numériques tout en laissant la conception des plateformes déterminer quelles options de paiement les Canadiens voient et utilisent.

Cela soulève aussi une préoccupation distincte et tout aussi importante : l'absence de cadre politique peut nuire à la coordination interne au sein du gouvernement et entraîner un possible dédoublement des efforts entre les organismes de réglementation. C'est un enjeu crucial parce qu'il ne s'agit pas de dossiers isolés. Les décisions relatives à l'infrastructure, à l'accès, à la responsabilité, à la concurrence, aux contrôles de la fraude, à l'identité et à la souveraineté interagiront pour façonner l'architecture des paiements du Canada pour les années à venir. C'est désormais autant un problème de calendrier que de politique : plusieurs de ces dossiers atteindront des points de décision en 2026-2027, après quoi toute correction de trajectoire deviendra plus difficile et plus coûteuse. Les choix d'infrastructure se figent, les règles d'exploitation se cristallisent et les cadres réglementaires s'enracinent.

Fondamentalement, le Canada manque d'une vision à long terme du type d'écosystème de paiements et de commerce numérique qu'il souhaite bâtir pour un avenir dynamique qui répond à nos valeurs et à nos objectifs économiques et stratégiques. L'objectif ne devrait pas être de gérer une série de dossiers distincts, mais d'exprimer une ambition nationale : un écosystème concurrentiel et innovant qui soutient la croissance, protège les consommateurs, renforce la souveraineté et positionne le Canada pour être un chef de file de la prochaine génération de commerce numérique. Une telle vision donnerait à l'industrie, aux organismes de réglementation et aux décideurs une destination commune par rapport à laquelle évaluer les décisions relatives aux paiements en temps réel, aux services bancaires ouverts, à l'identité numérique, à la prévention de la fraude, à l'IA et à la monnaie programmable. Cela garantit que les choix individuels s'additionnent pour former un objectif national durable plutôt qu'un ensemble de résultats déconnectés.

La technologie devance les politiques publiques

Pour les décideurs, l'absence d'une stratégie globale présente aussi un risque majeur, d'autant plus que la technologie stimule l'innovation dans plusieurs directions sans lignes de démarcation claires des responsabilités de réglementation. Cela comprend :

- Les services bancaires axés sur les consommateurs conféreront bientôt aux entités accréditées un nouveau pouvoir d'accéder aux données financières et, dans une deuxième phase, d'initier des paiements au nom d'un consommateur.
- L'intelligence artificielle et le commerce agentique signifient que des agents logiciels appuieront et exécuteront de plus en plus la prise de décision et l'initiation de transactions pour les consommateurs et les entreprises. Ce n'est pas de la science-fiction : les réseaux de paiement en établissent déjà la gouvernance, comme en témoigne le Trusted Agent Protocol de Visa, un cadre d'écosystème pour l'authentification des agents d'IA dans le commerce, annoncé à la fin de 2025, tandis que des plateformes de commerce comme Shopify innovent déjà de façons qui réunissent les paiements et le commerce agentique.¹³
- À mesure que le PTR se déploie, une infrastructure en temps réel, riche en données et irrévocable, sur laquelle ces agents et ces tiers effectueront leurs transactions, deviendra plus largement accessible, ce qui ajoutera à son tour une nouvelle vitesse et une nouvelle vélocité à l'innovation.

- En même temps, le développement et l'adoption des cryptomonnaies stables, des actifs numériques et des dépôts jetonisés introduisent de nouvelles formes de règlement et de nouvelles formes de monnaie. Ces développements accroîtront la demande pour les réseaux existants tout en pouvant faire naître des réseaux de rechange (p. ex. les réseaux à registres distribués et fondés sur les chaînes) fonctionnant parallèlement aux structures traditionnelles des systèmes de paiement et, dans certains cas, en dehors de la supervision gouvernementale directe.
- Étroitement liée à cela est la montée de la jetonisation, où des actifs financiers, des dépôts, des titres, des actifs du monde réel et potentiellement les transactions commerciales elles-mêmes sont représentés sous forme de jetons numériques. La jetonisation a le potentiel de transformer en profondeur la façon dont la valeur circule dans l'économie, en permettant l'échange simultané d'actifs et de paiements, en réduisant les frictions, en accroissant la transparence et en créant de nouvelles possibilités d'automatisation. À terme, le commerce jetonisé pourrait devenir un changement aussi important que le passage des paiements sur papier aux paiements électroniques.
- La monnaie programmable et les paiements programmables ajoutent une dimension supplémentaire. Les paiements ne seront plus de simples instructions de transfert de fonds d'un compte à un autre; ils pourront être intégrés à une logique d'affaires et exécutés automatiquement lorsque des conditions prédéfinies sont remplies. Cela crée des possibilités d'efficacité accrue dans les chaînes d'approvisionnement, le commerce, les services gouvernementaux et le commerce en général, tout en soulevant d'importantes questions de gouvernance, de responsabilité, d'interopérabilité, de protection de la vie privée et de protection des consommateurs.

Chacun de ces vecteurs est aujourd'hui réglementé de façon indépendante, la plupart relevant du domaine fédéral et d'autres, comme les actifs numériques, impliquant également les provinces. Certains enjeux, comme le commerce agentique, relèvent actuellement de l'industrie et de décideurs internationaux à l'extérieur du Canada. C'est pourquoi un cadre stratégique clair et cohérent est requis dès maintenant.

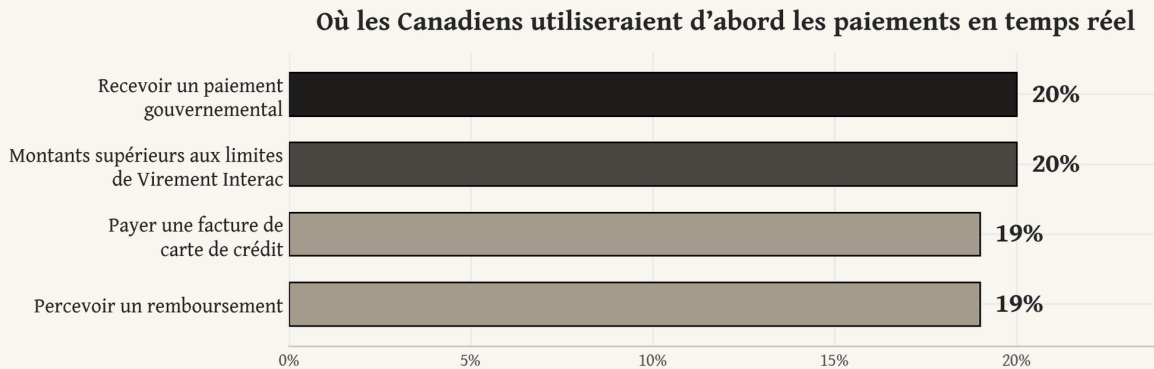
Une transaction, plusieurs régimes politiques

Prenons une transaction qui pourrait bientôt devenir courante : un agent d'IA, autorisé par le cadre des services bancaires axés sur les consommateurs, amorce un paiement instantané et irrévocable sur le PTR, réglé au moyen d'une cryptomonnaie stable réglementée ou d'un dépôt jetonisé, les fonds étant libérés automatiquement par un contrat programmable une fois les conditions de livraison remplies et l'identité du consommateur authentifiée au moyen de justificatifs numériques de confiance. Quel cadre régit le consentement du consommateur? Où se situe la responsabilité si l'agent commet une erreur ou est trompé? Quels contrôles antifraude ont vu la transaction, quelles données ont franchi quelle frontière, et quel organisme de réglementation est responsable lorsque des actifs jetonisés ou de la monnaie programmable sont en jeu?

Ce n'est pas seulement que nous manquons d'une réponse politique unique à ce problème – ces questions continueront de se multiplier et d'évoluer à mesure que l'intelligence artificielle, la jetonisation et le commerce programmable s'intégreront davantage. Le défi ne consiste pas simplement à réglementer des technologies individuelles, mais à comprendre comment elles interagissent au sein d'un écosystème émergent où l'identité, les données, les paiements et les actifs fonctionnent de plus en plus comme un seul système intégré.

Le Canada part heureusement d'une base solide, notamment grâce à une infrastructure publique numérique qui est fiable, largement adoptée et exploitée à l'échelle nationale. Ce qu'il faut maintenant, ce n'est pas la création de capacités entièrement nouvelles, mais un cadre stratégique qui aide les gouvernements, les organismes de réglementation, les institutions financières, les fournisseurs de technologies et les groupes de consommateurs à s'aligner sur une orientation commune. Nous disposons déjà d'un mouvement d'argent numérique omniprésent, de réseaux de paiement de confiance et d'une vérification d'identité numérique ancrée dans les banques et fonctionnant à l'échelle nationale. À titre d'infrastructure publique numérique fondamentale, ces capacités recèlent un potentiel considérable bien au-delà des paiements pour le commerce, la prestation de services publics, la prévention de la fraude et la prochaine génération de transactions propulsées par l'IA et programmables. Les services de vérification d'Interac ont à eux seuls facilité plus de 140 millions de connexions aux services du gouvernement fédéral en 2024, en grande partie sur des réseaux détenus au pays.

Figure 5 : Intérêts des Canadiens pour l'utilisation des options de paiement en temps réel



Source : Recherche consommateurs Leger / Paiements Canada, publiée dans le Rapport canadien sur les modes et tendances de paiement 2025. Les cas d'usage se concentrent là où la rapidité et la certitude des fonds importent le plus.

Nous disposons d'un écosystème diversifié et croissant d'entreprises de technologie financière qui continuent de mettre au point des innovations nouvelles et importantes. Et même si le Canada accuse un retard par rapport à certains autres pays dans le déploiement de réseaux comme le PTR, nos capacités actuelles, comme Virement Interac, sont largement reconnues et font circuler des volumes et des valeurs qui, par habitant, sont comparables ou supérieurs à ceux de systèmes semblables à l'échelle mondiale.

La résilience demeure un défi omniprésent à mesure que la technologie évolue. L'incident CrowdStrike de juillet 2024 est un rappel utile de ce qui est en jeu. Une seule mise à jour logicielle défectueuse d'un fournisseur a perturbé des compagnies aériennes, des hôpitaux, des diffuseurs et des terminaux de paiement dans plusieurs pays en quelques heures. Aucune des institutions touchées n'avait choisi délibérément cette exposition; elle était le résidu de décisions d'architecture et d'approvisionnement prises des années plus tôt. La résilience des paiements fonctionne de la même manière. La redondance, la capacité nationale et la diversité des réseaux sont des propriétés qui se conçoivent au moment où les choix d'infrastructure sont faits. Le Canada prend précisément ces décisions d'architecture en ce moment, à travers le PTR, la réglementation des services bancaires axés sur les consommateurs et les règles sur les cryptomonnaies stables, et c'est pourquoi la résilience doit s'inscrire dans un cadre stratégique en amont, et non dans des examens post-incidents.

Urgence et diligence

Le problème n'est pas un manque d'intérêt du gouvernement ou de bonne volonté des parties prenantes. C'est qu'un grand volume de travaux conséquents et interreliés progresse sans cadre stratégique énoncé publiquement. Le Canada a besoin d'une vision d'ensemble pour orienter les nombreux chantiers individuels vers une destination choisie.

Ce besoin urgent de coordination ne devrait pas être perçu comme incompatible avec la volonté du gouvernement d'agir à grande échelle et rapidement.

Le gouvernement fédéral a démontré sa capacité à agir plus rapidement et plus efficacement, comme en témoigne l'action rapide et nécessaire prise pour mettre sur pied la *Loi sur les cryptomonnaies stables* à la suite du mouvement du Congrès américain. Ce même sentiment d'urgence et cette même détermination sont nécessaires pour établir une orientation macroéconomique claire pour les paiements, dès maintenant.

Nous l'avons déjà fait.
Et d'autres le font
maintenant

L'appel en faveur d'une vision de la politique des paiements n'est ni une nouveauté au Canada ni une initiative déconnectée des pratiques de nos pairs. Bien au contraire. En 2010, le ministre des Finances de l'époque a créé le Groupe de travail sur l'examen du système de paiement, présidé par Patricia Meredith. Son rapport final, *Le Canada à l'ère numérique* (mars 2012), concluait que le paysage des paiements du Canada avait évolué au-delà de ses structures de gouvernance et de surveillance, et il appelait explicitement le gouvernement fédéral à prendre les devants.¹⁴

La méthode employée importait autant que les constats. Grâce à ce que la présidente a plus tard appelé la « gouvernance catalytique » (c'est-à-dire une mobilisation approfondie et structurée d'un large éventail de parties prenantes publiques et privées), le Groupe de travail a bâti un consensus suffisant dans l'industrie pour que le gouvernement puisse ensuite légiférer et réaliser des changements structurels sans frictions politiques exhaustives. Les résultats se sont accumulés sur une décennie : la réforme de la gouvernance de Paiements Canada (2015); l'élargissement du pouvoir de surveillance de la Banque du Canada (2014); le programme pluriannuel de modernisation qui a livré le système de grande valeur Lynx (2021) et qui livre maintenant le PTR; et la LAAPD, dont le régime de surveillance est pleinement entré en vigueur en 2025.¹⁵ En somme, l'examen de 2012 a été le tremplin fondateur de la majeure partie de ce qu'est devenu le système de paiement du Canada au cours de la dernière décennie et demie.

Quatorze ans plus tard, l'ère numérique que le Groupe de travail avait anticipée est arrivée, accompagnée d'un ensemble de défis qu'il n'aurait pu pleinement prévoir. Les paiements en temps réel relevaient de l'aspiration en 2012; le PTR est maintenant en phase d'essai. Les services bancaires ouverts n'étaient guère plus qu'un concept; la loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs a reçu la sanction royale, la mise en œuvre restant à venir. Les cryptomonnaies stables n'existaient pas; la Loi sur les cryptomonnaies stables les réglera bientôt. La fraude est passée d'un problème de gestion du risque à un défi systémique, ce qui a donné lieu à une nouvelle Agence des crimes financiers et à la première Stratégie nationale de lutte contre la fraude du pays. La souveraineté n'était pas une préoccupation liée aux paiements en 2012; aujourd'hui, la question de savoir qui possède et contrôle les réseaux de paiement du Canada est un enjeu stratégique de premier ordre.

La dernière fois que les décideurs, les parties prenantes et les partenaires se sont réunis pour élaborer une vision des paiements pour le Canada, les appareils BlackBerry occupaient encore une place dominante sur le marché des téléphones mobiles. Bien des choses ont manifestement changé depuis, pour le Canada comme pour les paiements. Le Canada a maintenant besoin d'une nouvelle version de cette même approche éprouvée, conçue pour l'environnement stratégique et technologique de 2026.

Les administrations comparables convergent vers une stratégie à l'échelle du système

Lorsque la modernisation des paiements est devenue un défi de coordination systémique dans d'autres pays, les gouvernements de ces administrations ont réagi par des stratégies nationales explicites. Dans chaque cas, la présence d'une stratégie a depuis contribué à susciter et à coordonner l'action. Ces dernières années, le Royaume-Uni, l'Australie et l'UE ont tous entrepris des révisions complètes de leurs propres politiques et systèmes de paiement, dont les résultats commencent tout juste à porter leurs fruits. Le Canada peut tirer beaucoup d'enseignements de ces exercices menés par ses pairs.

Tableau 1 : Comparaison des récentes révisions et visions des systèmes de paiement dans des administrations comparables

	Royaume-Uni ¹⁶	Australie ¹⁷	UE / Eurosystème ¹⁸
	Future of Payments Review, HM Treasury / Joe Garner, novembre (2023). National Payments Vision, HM Treasury (2024), mis à jour (2026). Payments Forward Plan, HM Treasury / Payments Vision Delivery Committee (2026).	Review of the Australian Payments System – Final Report, Australian Treasury (2021). Treasury Laws Amendment (Payments System Modernisation) Act (2025). Scams Prevention Framework Act (2025).	Retail Payments Strategy for the EU, European Commission (2020). Our retail payments strategy, European Central Bank (2026).
Lancement	2023	2021	2020
Cycle de révision	Vision nationale des paiements déposée en 2024, suivie d'un Plan directeur triennal sur les paiements (dernière mise à jour en février 2026).	Plan stratégique pour le système de paiement déposé en juin 2023 et actualisé selon un cycle de 18 mois.	Règlement sur les paiements instantanés adopté en 2024, suivi d'une stratégie globale de l'Eurosystème sur les paiements en mars 2026.
Enjeux déclencheurs	Renouvellement de l'infrastructure au point mort; absence d'orientation stratégique; environnement fragmenté à multiples régulateurs; préoccupations liées à la compétitivité des technologies financières.	Les portefeuilles numériques et l'achat immédiat, paiement différé sont devenus des enjeux clés hors du périmètre réglementaire préexistant; lacunes en matière de licences à combler; et pertes croissantes liées aux arnaques.	Autonomie stratégique face aux réseaux et portefeuilles non européens; fragmentation du marché; lente adoption des paiements instantanés.
Direction et participants	HM Treasury; comité permanent de mise en œuvre de la vision des paiements avec la Banque d'Angleterre et les organismes de réglementation; mobilisation structurée de l'industrie.	Le Trésor avec la Banque de réserve d'Australie; le Parlement a légiféré; contribution de l'industrie et des consommateurs à chaque cycle de révision.	Commission, Parlement et Conseil (loi); BCE et banques centrales nationales (stratégie et infrastructure de règlement).
Résultats obtenus à ce jour	Chantiers réglementaires établis autour de la vision avec suivi ultérieur des parties prenantes; réordonnement des décisions d'infrastructure; régulateur des paiements intégré à la FCA; capacité nationale de carte à l'étude active. ¹⁶	La loi de modernisation a reçu la sanction royale en septembre 2025, y compris un pouvoir ministériel de désigner des systèmes de paiement dans l'intérêt national; cadre législatif de prévention des arnaques couvrant les services bancaires, les télécommunications et les plateformes. ¹⁹	Les paiements instantanés sont désormais obligatoires dans toute la zone euro, les exigences de réception étant en vigueur depuis janvier 2025 et les exigences d'envoi depuis octobre 2025, sans surcoût.
Délais de réalisation	≈ 12 mois (révision déposée en nov. 2023 → vision en nov. 2024).	≈ 24 mois (révision 2021 → plan juin 2023). Ensuite itératif.	Itératif : stratégie (2020) → loi contraignante (2024) → stratégie consolidée (2026).

Aucune de ces administrations n'utilise des modèles institutionnels identiques, mais elles ont convergé vers le même constat : la modernisation des paiements exige désormais une coordination entre l'infrastructure, la concurrence, la résilience, l'innovation et la souveraineté. Une partie de ce que ces administrations ont accompli grâce à leur vision des paiements concorde avec des mesures que le Canada a déjà prises, notamment par l'entremise de la LAAPD. Toutefois, le constat demeure le même – sans une vision des paiements qui lui soit propre, les Canadiens ratent une occasion de définir nos propres priorités et d'aligner nos forces industrielles et notre savoir-faire dans une direction commune.

Pour un pays qui s'est
penché tôt sur ces enjeux
et qui avait pris de l'avance,
le Canada a pris du retard.
Il n'est pas trop tard pour
nous réaffirmer.

Enjeux urgents qu'un nouveau cadre stratégique doit aborder

Le Canada mène un programme de réforme stratégique très actif en matière de paiements, soutenu à son tour par une participation active de l'industrie qui s'engage sérieusement dans de nombreux processus de consultation et de réglementation. Le problème n'est pas le manque de consultation en soi. C'est que nous ne posons pas nécessairement les bonnes questions et que les participants sont encore appelés à prendre position sur des sujets individuels, sans une vue publique suffisamment claire de la destination ou de la façon dont les arbitrages entre les dossiers sont censés être résolus. Une vision nationale des paiements peut fournir cette orientation en établissant un ensemble commun de résultats par rapport auquel les décisions stratégiques, réglementaires et industrielles peuvent être mesurées. Une telle vision devrait aller au-delà du mouvement de l'argent : les paiements se situent de plus en plus à l'intersection de l'identité, des données, de la prévention de la fraude, de l'IA, du commerce numérique et de la souveraineté économique. Si nous nous demandons quels enjeux une vision des paiements devrait aborder, cinq questions fondamentales émergent :

- **Infrastructure souveraine et résilience numérique** : Quelles capacités le Canada doit-il contrôler ou influencer de façon significative?
- **Concurrence et accès** : Les nouveaux participants peuvent-ils concrètement livrer concurrence et prendre de l'ampleur, et pas seulement se qualifier pour un accès?
- **Abordabilité et protection des consommateurs** : Réduisons-nous le coût total du commerce plutôt que de nous attaquer à un frais à la fois?
- **Innovation, productivité et prospérité** : Les nouvelles technologies créeront-elles de la productivité et de la valeur économique au Canada?
- **Sécurité, confiance et protection contre la fraude** : Comment la responsabilité devrait-elle être partagée?

La section suivante fait le tour de l'état actuel des choses dans ces domaines et de la façon dont une vision nationale claire peut aligner la politique publique, l'investissement de l'industrie et l'action réglementaire vers un objectif commun.

Infrastructure souveraine et résilience numérique

La souveraineté n'est plus une considération périphérique dans les paiements; elle devient une question déterminante pour l'avenir économique du Canada. Le système de paiement en temps réel, les services bancaires axés sur les consommateurs, l'identité numérique, la réglementation des cryptomonnaies stables, la jetonisation, les portefeuilles mobiles et l'acheminement des paiements forment le fondement de l'infrastructure numérique émergente du Canada, et les décisions prises à leur égard détermineront l'influence que le Canada conservera sur les paiements, l'identité, la gouvernance des données, la prévention de la fraude et le commerce numérique.

Bâtir une capacité souveraine n'exige pas une approche insulaire ou protectionniste, ni de considérer chaque participant étranger comme un risque stratégique. Cela ne devrait pas non plus servir à protéger les fournisseurs canadiens de la concurrence. L'infrastructure nationale ne crée de la valeur publique que lorsqu'elle est ouverte, interopérable, bien gouvernée et responsable. Cela exige plutôt une compréhension claire des capacités qui sont fondamentales pour la résilience, la sécurité et la compétitivité économiques du Canada, et des endroits où le contrôle, la gouvernance et l'expertise nationaux créent une valeur nationale durable.

Dans cette perspective, les réseaux de paiement nationaux, les capacités omniprésentes de mouvement d'argent, les services d'authentification de confiance et l'infrastructure de vérification déployée à l'échelle nationale ne devraient pas être vus simplement comme des actifs commerciaux. Ils représentent des capacités nationales stratégiques qui soutiennent la souveraineté économique, renforcent la confiance des consommateurs, réduisent la dépendance à l'égard de plateformes contrôlées par l'étranger et procurent au Canada une base plus solide sur laquelle bâtir les futurs services numériques.

Le PTR en est un exemple important. Il introduira un réseau de paiement moderne et riche en données, capable de soutenir les paiements en temps réel, un échange d'information plus riche et une prévention accrue de la fraude. Fait notable, on s'attend à ce qu'il soit lancé dès le premier jour avec un service centralisé de lutte contre la fraude, une capacité que bien des administrations n'ont mise en place qu'après l'apparition de pertes liées à la fraude. Cela positionne le Canada pour intégrer la confiance et la résilience directement dans l'architecture de son écosystème de paiements de prochaine génération. Concrétiser cet avantage exigera une harmonisation des cadres de responsabilité, des règles de partage des données, des normes d'authentification et des pratiques de gestion de la fraude.

Les services bancaires axés sur les consommateurs soulèvent des questions stratégiques similaires. Ils détermineront qui peut accéder aux données financières des Canadiens, qui peut amorcer des paiements en leur nom, et comment la confiance s'établit dans un écosystème de plus en plus interconnecté. À mesure que les données deviennent un actif économique essentiel, les questions relatives à la gouvernance des données, à la résidence, à la protection de la vie privée, à la reddition de comptes et au contrôle étranger deviennent centrales pour la souveraineté économique. Sans choix stratégiques délibérés, le contrôle de ces capacités pourrait migrer graduellement vers les plus grandes plateformes mondiales, simplement par l'effet de la dynamique du marché et des avantages d'échelle.

La montée de l'intelligence artificielle, du commerce agentique, des actifs jetonisés et de la monnaie programmable accroît encore l'importance d'une infrastructure souveraine. À l'avenir, l'authentification de confiance, l'identité numérique, l'amorce des paiements et le règlement pourraient tous se produire automatiquement au moyen de systèmes interconnectés agissant au nom des consommateurs et des entreprises. Dans un tel environnement, la propriété et la gouvernance de l'infrastructure sous-jacente prennent une importance croissante. Si les dépôts et les actifs jetonisés en dollars canadiens sont réglés sur une infrastructure gouvernée au pays, le Canada conserve le contrôle d'une couche fondamentale du commerce de demain. Si ce règlement migre vers des instruments libellés en dehors du dollar canadien, l'influence sur la façon dont la valeur circule dans l'économie migre avec lui. Les pays qui maintiennent des capacités nationales de confiance dans les paiements, l'identité et les données seront mieux placés pour façonner les règles de l'économie numérique plutôt que de s'adapter à des règles établies ailleurs.

En fin de compte, la question n'est pas de savoir si le Canada devrait participer aux réseaux mondiaux — il le doit absolument. La question est de savoir si le Canada compte maintenir et renforcer les capacités nationales qui procurent résilience, confiance et souplesse stratégique au sein de ces réseaux.

L'infrastructure souveraine et l'interopérabilité mondiale ne s'excluent pas mutuellement. L'avenir des paiements repose sur la réalisation de ces deux objectifs. Un nombre croissant de pays investissent dans les paiements nationaux en temps réel, l'identité numérique et l'infrastructure souveraine; l'occasion à long terme est de les relier au moyen de normes communes, d'une messagerie interopérable et de cadres d'identité de confiance, un peu comme Internet a relié des réseaux indépendants en une plateforme mondiale. Le Canada est bien placé pour cela, compte tenu de ses investissements dans les paiements en temps réel, la norme ISO 20022, l'identité numérique et les services de vérification. Sous cet angle, la souveraineté consiste à maintenir les capacités permettant de participer aux réseaux mondiaux à partir d'une position de force.

Ce sont des choix stratégiques majeurs pour l'avenir de l'économie canadienne. Ils exigent une collaboration réfléchie entre le gouvernement, les organismes de réglementation, les institutions financières, les fournisseurs de technologies, les commerçants et les consommateurs. Une vision nationale des paiements peut aider à faire en sorte que ces décisions soient prises de façon intentionnelle, en équilibrant l'ouverture et la résilience, l'innovation et la sécurité, ainsi que la connectivité mondiale et la souveraineté canadienne.

Concurrence et accès

Comme mentionné précédemment, l'avènement de la LAAPD, le régime de services bancaires axés sur les consommateurs qui sera bientôt lancé, ainsi que le PTR, représentent une avancée significative vers un écosystème de paiements plus ouvert et dynamique au Canada. Ensemble, ces initiatives ont le potentiel d'élargir la participation, d'abaisser les obstacles à l'entrée et de créer de nouvelles occasions d'innovation dans l'ensemble du secteur des services financiers.

Cependant, l'accès à lui seul ne garantit pas la concurrence. Les questions plus difficiles sont d'ordre commercial et opérationnel : combien coûtera la participation, quelles normes les nouveaux venus devront-ils respecter et comment elles diffèrent d'un dossier à l'autre, comment les obligations en matière de fraude seront-elles réparties, et les plus petits acteurs pourront-ils entrer sur le marché selon des conditions viables? Le succès de la modernisation ne se mesurera pas, en fin de compte, à l'existence de l'accès en principe, mais à sa capacité de créer des occasions concrètes d'innovation, de croissance et de choix pour les consommateurs.

Les coûts d'acceptation pour les commerçants constituent un domaine où ces questions sont particulièrement visibles. Les accords de 2023 conclus avec Visa et Mastercard, mis en œuvre en 2024, ont permis de réduire les frais d'interchange pour les petites entreprises admissibles. Plus largement, toutefois, l'abordabilité devrait être évaluée en tenant compte de la totalité des coûts et de la valeur de l'acceptation des paiements, y compris les frais d'interchange, de réseau et d'acquisition, la protection contre la fraude, les avantages pour les consommateurs ainsi que l'existence de solutions de rechange viables. Une vision nationale des paiements permettrait d'évaluer ces facteurs de manière globale plutôt que par le biais d'interventions isolées.

Le Code de conduite destiné à l'industrie des cartes de paiement est un bon exemple d'outil qu'une vision nationale des paiements pourrait aider à orienter. Le Code prévoit que le ministère des Finances évaluera, trois ans après sa date d'entrée en vigueur de 2024, s'il y a lieu de procéder à un examen afin de veiller à ce qu'il continue de refléter les conditions du marché et de répondre à son intention stratégique. Ce point d'évaluation intégré devrait être éclairé par une vision nationale, car les priorités qui guideront toute révision future du Code sont précisément celles que ce document soutient devoir être réglées d'abord. À mesure que le commerce migre vers les canaux mobiles et en ligne, les pratiques d'acheminement et de sélection des réseaux peuvent progressivement détourner le volume des options nationales à plus faible coût, d'une manière que les commerçants et les consommateurs ne choisissent pas nécessairement de façon active. Une vision nationale permettrait d'établir les objectifs par rapport auxquels l'évolution future du Code peut être évaluée. Ainsi, le Code est renforcé au service d'une orientation nationale cohérente plutôt que négocié de façon isolée.

La véritable occasion réside dans la création d'options de rechange viables. La combinaison des services bancaires axés sur les consommateurs et des paiements de compte à compte rendus possibles par le PTR a le potentiel d'introduire de nouvelles expériences de paiement qui accroissent la concurrence, réduisent les frictions et offrent plus de choix aux commerçants et aux consommateurs. Dans un tel environnement, la concurrence ne se résume plus à négocier des frais moins élevés auprès des réseaux en place. Elle devient une question de savoir si des modes de paiement de rechange peuvent émerger, prendre de l'ampleur et livrer concurrence efficacement. L'accès, la tarification, les modèles de participation, les normes techniques et les cadres de confiance deviennent tous des déterminants essentiels du succès.

La concurrence ne se résume pas au nombre de réseaux de paiement; elle exige un choix quant à la façon dont les paiements sont amorcés, authentifiés, acheminés et réglés, et elle exige des capacités nationales pouvant rivaliser avec les fournisseurs mondiaux. Cela importe surtout à mesure que le commerce migre vers les portefeuilles mobiles et les canaux numériques, où le choix du paiement est souvent déterminé par des décisions intégrées aux portefeuilles, aux systèmes d'exploitation et aux plateformes, bien avant qu'une transaction n'atteigne un réseau. À mesure qu'une part croissante du commerce passe par un petit nombre de plateformes technologiques mondiales, la politique de concurrence ne peut plus se concentrer uniquement sur les réseaux; elle doit aussi aborder l'interopérabilité, l'acheminement, l'authentification et la portabilité des données.

En même temps, le Canada possède des forces uniques qui méritent d'être valorisées. Une infrastructure nationale canadienne sert déjà des millions de personnes chaque jour au moyen de transactions de paiement, de vérification et d'authentification sur le réseau Interac. C'est un exemple de la façon dont une capacité nationale peut fonctionner à l'échelle du pays tout en offrant sécurité, résilience et innovation.

À mesure que les décideurs réfléchissent à la façon de favoriser la concurrence, il y a une distinction importante entre la promouvoir et affaiblir par inadvertance les capacités nationales qui sous-tendent la résilience à long terme du Canada. Une plus grande ouverture peut accroître le choix et l'innovation, mais elle devrait aussi renforcer la capacité du Canada de développer, de mettre à l'échelle et de conserver une infrastructure critique de paiements, d'identité et de numérique. Ce sont des arbitrages légitimes sans réponses simples, et une vision nationale des paiements peut aider à exprimer les priorités et les résultats que le Canada recherche.

Abordabilité et protection des consommateurs

L'abordabilité et la confiance sont indissociables. Le coût d'initiation, de traitement, de sécurisation et de règlement d'une transaction influence ultimement les prix que les Canadiens paient, la compétitivité des entreprises canadiennes et la confiance des consommateurs dans l'économie numérique. L'abordabilité comporte au moins trois dimensions : les coûts directs auxquels les consommateurs font face (frais de compte, frais de paiement, crédit); les coûts que les commerçants assument pour accepter les paiements; et le coût d'exploitation et de protection de l'écosystème lui-même, y compris l'infrastructure en temps réel, la prévention de la fraude, la vérification et l'identité numérique. Bien qu'on en discute souvent séparément, ces éléments sont de plus en plus interreliés et devraient être évalués comme un seul système.

C'est pourquoi les efforts antérieurs de la Banque du Canada pour calculer le coût en ressources des paiements au point de vente demeurent importants. Une analyse renouvelée aiderait les décideurs à comprendre non seulement les frais visibles, mais le coût économique total du commerce dans un environnement de plus en plus numérique. Les décideurs devraient se demander non pas simplement quels modes de paiement semblent les moins chers pour les participants individuels, mais quelle combinaison de capacités de paiement, d'identité et de prévention de la fraude crée la plus grande valeur et la plus grande efficacité pour l'ensemble des Canadiens.

Historiquement, les recherches ont démontré que le débit fait partie des modes de paiement les plus économiques au Canada. Ce constat demeure important alors que les décideurs réfléchissent à l'avenir des paiements. L'infrastructure de débit nationale du Canada offre une base sûre, fiable et à faible coût pour le commerce quotidien. À mesure que le commerce numérique prend de l'ampleur et que de nouveaux modèles de paiement émergent, préserver et étendre ces avantages devrait demeurer un objectif central de la politique publique.

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada examine actuellement les frais bancaires tels qu'ils sont facturés directement par les institutions.²⁰ Ce processus s'ajoute au débat sur l'interchange du côté des commerçants et à la question non résolue de savoir qui paie la mise en place du système du côté de l'infrastructure.

La discussion sur l'abordabilité doit aussi évoluer au-delà des seuls frais de paiement. À mesure que le commerce devient de plus en plus numérique, de nouvelles couches de coûts émergent par l'entremise des plateformes technologiques, des portefeuilles mobiles et des intermédiaires numériques qui se placent entre les consommateurs et les systèmes de paiement. Un mode de paiement qui semble peu coûteux à l'échelle du réseau peut devenir considérablement plus cher une fois ajoutés les frais d'accès, les frais de plateforme ou les restrictions techniques imposées par les fournisseurs de technologies mondiaux. Dans ce contexte, les décideurs devraient aussi tenir compte de l'économie de l'environnement numérique par lequel les consommateurs effectuent leurs paiements. Cela est particulièrement important pour le débit.

L'abordabilité ne peut pas non plus être dissociée de la sécurité. La fraude entraîne des coûts réels, et à mesure que le commerce en temps réel et habilité par l'IA prend de l'ampleur, l'investissement dans la vérification, l'authentification et la prévention fait partie de l'équation de l'abordabilité. Prévenir la fraude est habituellement bien moins coûteux que de résoudre les pertes après coup.

Le défi de la protection des consommateurs va au-delà des seules règles de remboursement. D'importantes questions relatives à la responsabilité, à l'authentification, à la prévention de la fraude et aux recours des consommateurs devraient aussi être examinées à la lumière de l'évolution du paysage numérique. Des administrations du monde entier se penchent sur ces enjeux, et il existe des arbitrages légitimes entre la protection des consommateurs, le maintien des incitatifs à la prévention et la facilitation de l'innovation. Relever ces défis exige une approche coordonnée plutôt qu'une série d'interventions isolées.

En fin de compte, l'abordabilité devrait être comprise non pas simplement comme la minimisation des frais, mais comme la création de l'environnement le plus efficace, sûr et fiable pour le commerce. Les Canadiens en profitent lorsque les paiements sont abordables, mais ils en profitent encore davantage lorsque l'abordabilité s'accompagne de solides protections pour les consommateurs, d'une fraude faible, d'une identité de confiance, d'un accès étendu et d'une infrastructure résiliente. Une vision nationale des paiements devrait optimiser la valeur totale offerte aux Canadiens, en équilibrant le coût, la concurrence, l'innovation, la sécurité et la confiance de manière à soutenir à la fois les besoins immédiats des consommateurs et la compétitivité économique du Canada à long terme.

Innovation, productivité et prospérité

L'innovation dans les paiements est souvent présentée comme un enjeu contradictoire avec la sécurité, la surveillance et le risque. En réalité, l'innovation est essentielle à la compétitivité économique du Canada.

Compte tenu des défis de productivité bien documentés du Canada, l'innovation dans les paiements est un impératif économique. La question est de savoir où elle se produira, sur quelle infrastructure elle sera bâtie, et qui captera la valeur économique qui en résultera. Les nouvelles technologies peuvent soit renforcer l'économie numérique du Canada, soit la désintermédier. Si des innovations comme les dépôts jetonisés, les paiements programmables et les actifs numériques fonctionnent de manières qui renforcent l'utilisation du dollar canadien, tirent parti des réseaux nationaux et s'appuient sur les capacités canadiennes, elles peuvent approfondir l'écosystème national et soutenir la prospérité nationale. Si elles reposent principalement sur des plateformes externes ou des instruments étrangers, les bénéfices de l'innovation pourraient de plus en plus revenir ailleurs.

L'approche évolutive du gouvernement à l'égard des cryptomonnaies stables illustre ce défi. Un cadre réglementaire prudent pour les cryptomonnaies stables adossées à une monnaie fiduciaire est un point de départ important. Toutefois, la réglementation de l'instrument à elle seule ne répond pas à la question stratégique plus large de la façon dont ces innovations s'insèrent dans la vision à long terme du Canada en matière de paiements et de commerce numérique. Une consultation plus poussée sur la mise en œuvre offre l'occasion d'examiner comment les modèles émergents de monnaie numérique peuvent compléter et renforcer l'infrastructure nationale plutôt que de la fragmenter.

Il en va de même pour l'intelligence artificielle et le commerce agentique. À mesure que les agents logiciels recherchent, comparent, négocient et initient de plus en plus de transactions au nom des consommateurs et des entreprises, l'avenir du commerce pourrait dépendre autant de l'identité et de la vérification de confiance que du mouvement des fonds lui-même. Si ces cadres ne sont pas établis par la politique publique et la collaboration de l'industrie, ils émergeront inévitablement selon les règles des plateformes mondiales, des réseaux et des acteurs privés du marché. Bien qu'un certain degré d'innovation privée soit souhaitable, ces résultats pourraient ne pas refléter pleinement les priorités canadiennes en matière de protection de la vie privée, de concurrence, de protection des consommateurs, de souveraineté ou de confiance.

Le Canada aborde cette période en position de force, avec une infrastructure de paiements à l'échelle nationale, des entreprises de technologie financière innovantes, des institutions financières de confiance et des capacités de vérification de plus en plus importantes. L'occasion est de dépasser la modernisation pour aller vers l'habilitation, en créant un environnement où les innovateurs bâtissent sur une infrastructure canadienne de confiance, et où les paiements en temps réel, les services bancaires axés sur les consommateurs, la vérification, l'identité numérique, la jetonisation et le commerce propulsé par l'IA fonctionnent comme des éléments complémentaires d'un même écosystème.

Le Royaume-Uni propose un modèle sur la façon de rassembler ce travail. Son plan d'action sur les opportunités de l'IA (AI Opportunities Action Plan)²¹, dirigé par l'entrepreneur Matt Clifford, énonçait cinquante recommandations précises, toutes acceptées par le gouvernement, et les appuyait par des mécanismes de mise en œuvre. Cela comprenait une unité spécialisée au sein du gouvernement, des « champions du secteur de l'IA » désignés, y compris dans les services financiers, et une méthode progressive d'analyse, essai, déploiement à grande échelle pour concrétiser les idées. L'intérêt de ce modèle réside non pas dans son contenu, qui ne dit rien des paiements, mais dans sa méthode.

La stratégie canadienne « L'IA pour tous » s'est brièvement engagée à poursuivre la collaboration avec des partenaires pour aborder la façon dont l'IA est utilisée dans le contexte de la fraude, mais ne comportait aucun détail supplémentaire quant aux prochaines étapes. Plus largement, elle n'abordait pas directement la façon dont l'IA pourrait être efficacement mise à profit dans le contexte des services financiers pour aider à outiller les Canadiens, à améliorer l'authentification pour la prestation de services ou à traiter de l'IA agentique dans le contexte des paiements – autant d'enjeux émergents clés. Cela laisse une marge importante pour une mobilisation accrue entre l'industrie et le gouvernement sur ces enjeux et d'autres questions liées à l'IA.²²

La politique d'innovation devrait être envisagée sous un angle plus large que la seule adoption de technologies. L'objectif est de créer les conditions d'une plus grande productivité, d'une croissance économique plus forte et d'une prospérité à long terme. Bien menée, elle peut permettre au Canada de dépasser le rôle de consommateur de l'innovation mondiale pour devenir un créateur actif d'une infrastructure numérique de confiance qui renforce la compétitivité économique du pays pour les décennies à venir.

Sécurité, confiance et protection contre la fraude

Aucun écosystème de paiements ne peut conserver la confiance du public si la fraude continue de croître sans entrave. La confiance est le fondement de la participation à l'économie numérique. À mesure que les paiements deviennent plus rapides, plus fluides et de plus en plus intégrés aux expériences numériques, les criminels deviennent tout aussi habiles à exploiter les nouvelles technologies et les nouveaux canaux. L'intelligence artificielle réduit le coût de la tromperie, accroît la sophistication des arnaques et permet à la fraude d'opérer à une échelle sans précédent. En même temps, les paiements en temps réel, les portefeuilles numériques et les formes émergentes de commerce peuvent accroître la vitesse à laquelle les transactions frauduleuses se déplacent. Ces tendances créent des défis complexes que ni le gouvernement, ni les institutions financières, ni les fournisseurs de paiements ne peuvent résoudre seuls.

Ce qui change aussi, c'est le moment où la fraude se produit. Historiquement, les contrôles de la fraude portaient principalement sur le paiement lui-même, en veillant à ce que les fonds ne soient pas envoyés au mauvais compte ou par des canaux non autorisés. De plus en plus, la fraude commence bien plus tôt dans le parcours de la transaction. Les plateformes de médias sociaux, les services de messagerie, les réseaux de télécommunications et le contenu généré par l'IA sont devenus les principaux vecteurs par lesquels les victimes sont manipulées bien avant qu'un paiement ne soit amorcé. La prévention de la fraude évolue donc d'un modèle axé uniquement sur la protection des transactions vers un modèle axé sur la protection de la confiance dans l'ensemble de l'écosystème numérique.

Ce changement a d'importantes répercussions sur les politiques publiques. Les fournisseurs de paiements peuvent aider à détecter les transactions suspectes, mais ils ne peuvent pas pleinement s'attaquer aux canaux par lesquels les arnaques sont créées, diffusées et mises à l'échelle. Une prévention efficace exige une plus grande collaboration entre les paiements, les services financiers, les télécommunications, les plateformes technologiques, les forces de l'ordre et le gouvernement.

Le Canada bâtit déjà d'importantes composantes d'une architecture moderne de lutte contre la fraude. L'Agence des crimes financiers proposée, la Stratégie nationale de lutte contre la fraude, les obligations accrues des institutions financières en matière de fraude et le service centralisé de lutte contre la fraude développé parallèlement au système de paiement en temps réel représentent tous des progrès importants. Ensemble, ces initiatives ont le potentiel de créer l'un des écosystèmes de prévention de la fraude les plus avancés au monde. L'occasion est maintenant de relier ces efforts au moyen de cadres de partage des données plus solides, de normes communes et d'une gouvernance coordonnée, afin que le renseignement puisse circuler aussi vite que les menaces qu'il vise à contrer.

À mesure que la fraude devient plus sophistiquée, l'authentification et la vérification deviendront tout aussi importantes que le traitement des paiements lui-même. Un avenir qui comprend les services bancaires axés sur les consommateurs, le commerce agentique, la monnaie programmable et les transactions propulsées par l'IA exigera des mécanismes de confiance pour vérifier les individus, les organisations et, de plus en plus, les agents logiciels agissant au nom des consommateurs. Les investissements dans l'identité numérique, l'authentification et l'infrastructure de vérification devraient être vus comme des catalyseurs essentiels de l'innovation, de la croissance et de la confiance des consommateurs.

Les travaux en cours du Parlement sur la fraude financière et les arnaques offrent une occasion importante de faire progresser ce programme. Toutefois, lorsque la fraude prend naissance sur une plateforme numérique, transite par un canal de télécommunications et culmine dans un paiement, les solutions ne peuvent pas être confinées à un seul silo stratégique. Les cadres de responsabilité, les obligations de prévention, les responsabilités des plateformes, le partage de l'information et les protections des consommateurs doivent être conçus comme les éléments d'un système intégré. Une recommandation élaborée dans un contexte de télécommunications ou de plateformes peut avoir des répercussions directes sur la politique des paiements, et vice versa.

La prévention de la fraude est un investissement stratégique dans l'avenir numérique du Canada. Chaque arnaque impose des coûts aux consommateurs, aux entreprises et à la confiance du public; chaque amélioration de la vérification et de l'authentification réduit les frictions et renforce la confiance. Une vision nationale des paiements devrait placer la confiance et la sécurité en son centre, car l'écosystème de paiements le plus compétitif et le plus innovant sera inévitablement celui dans lequel les Canadiens auront le plus confiance.

Ce que cela signifie pour le cadre politique

Tous ces objectifs sont essentiels pour soutenir une économie numérique moderne et compétitive. Le défi consiste à les faire progresser ensemble alors qu'ils tirent parfois dans des directions différentes et que la responsabilité est répartie entre de multiples organismes de réglementation, gouvernements et acteurs de l'industrie.

C'est pourquoi le Canada a besoin d'un cadre commun qui définit les résultats que nous cherchons collectivement à atteindre : des capacités souveraines qui demeurent fortes; une concurrence qui élargit le choix tout en préservant la résilience; une abordabilité mesurée par le coût total du commerce plutôt que par des frais isolés; une innovation qui renforce la productivité; et une confiance et une prévention de la fraude intégrées dès le départ.

Ce qu'un exercice de vision nationale des paiements devrait faire et ne pas faire

Bien menée, une vision nationale des paiements devrait être pilotée par le ministère des Finances et se concentrer sur l'évolution à long terme de l'écosystème canadien des paiements numériques au cours de la prochaine décennie. Au minimum, elle devrait :

- **Exprimer un état final souhaité clair** au Canada pour les paiements, l'identité, l'authentification et le commerce numérique, aligné sur des objectifs plus larges de compétitivité, de productivité, de souveraineté et de confiance des consommateurs.
- **Établir un cadre décisionnel** qui équilibre les cinq priorités fondamentales cernées dans ce document : l'infrastructure souveraine; la concurrence et l'accès; l'abordabilité et la protection des consommateurs; l'innovation, la productivité et la prospérité; et la sécurité, la confiance et la prévention de la fraude.
- **Cartographier les interdépendances entre les grandes initiatives de réforme**, y compris les services bancaires axés sur les consommateurs, le PTR, l'identité numérique, la gouvernance de l'IA, la jetonisation, les actifs numériques et la prévention de la fraude, tout en établissant des priorités d'ordonnancement lorsqu'il y a lieu.
- **Appliquer une perspective explicite de souveraineté, de résilience et de compétitivité** aux décisions d'infrastructure, en reconnaissant que les réseaux de paiement, les capacités de vérification, les systèmes d'identité, les cadres de données et les services d'authentification fonctionnent de plus en plus comme une infrastructure publique numérique critique, y compris la façon dont les capacités souveraines nationales peuvent interopérer avec d'autres systèmes nationaux de confiance.
- **Créer un mécanisme de coordination durable** entre Finances Canada, la Banque du Canada, l'ACFC, le BSIF, le Bureau de la concurrence, le Commissaire à la protection de la vie privée et les autres organismes pertinents responsables de composantes de l'écosystème.
- **Mobiliser l'industrie, les groupes de consommateurs, les provinces et les experts techniques** dans une discussion structurée sur l'état futur de l'écosystème dans son ensemble, plutôt que de continuer à évaluer les réformes principalement dossier par dossier.
- **Assurer une large participation dans l'ensemble de l'écosystème**, y compris les institutions financières, les entreprises de technologie financière, les fournisseurs de services de paiement, les entreprises technologiques, les commerçants, les défenseurs des consommateurs, les réseaux de paiement et les innovateurs émergents.
- **Fixer des résultats mesurables** pour l'accès, l'abordabilité, la réduction de la fraude, la résilience et l'interopérabilité, avec des responsables, des jalons et une reddition de comptes publique clairs.

Ce document évite délibérément de prescrire des réponses définitives. Ces réponses devraient émerger de la mobilisation entre le gouvernement, l'industrie, les consommateurs et les autres parties prenantes. Ce qu'il affirme, c'est que le Canada devrait d'abord établir une destination commune pour orienter ces discussions.

Ce que la vision ne devrait pas être

Pour réussir, l'exercice doit aussi être clair sur ce qu'il n'a pas pour but de faire. Il ne devrait pas devenir :

- Un prétexte pour suspendre la modernisation ou les efforts de réforme en cours.
- Un mécanisme visant à remettre en question des décisions politiques déjà prises.

- Une liste de souhaits sectorielle.
- Un véhicule pour privilégier une institution, un réseau, une plateforme ou un fournisseur en particulier.
- Un exercice tentaculaire s'étalant sur plusieurs années sans résultats clairs.
- Un dédoublement des mécanismes de consultation existants, comme FinPay ou les structures consultatives de Paiements Canada.

Il devrait plutôt s'agir d'un exercice ciblé, limité dans le temps, conçu pour fournir une orientation stratégique, clarifier les priorités et améliorer la coordination dans l'ensemble de l'écosystème. Le modèle devrait être pragmatique : dirigé par le gouvernement, limité dans le temps et axé sur les résultats. Nous encourageons le gouvernement à signaler son intention de lancer une telle initiative dans le cadre du budget de 2026 et à établir un mandat pour livrer une vision initiale dans un délai de six à douze mois. Ce chantier pourrait être hébergé au sein du ministère des Finances sous la direction d'un responsable indépendant, selon un modèle semblable à celui du responsable des services bancaires ouverts, appuyé par un groupe diversifié d'experts provenant des institutions financières, des réseaux de paiement, des entreprises technologiques, des entreprises de technologie financière, des commerçants, des groupes de consommateurs, des provinces et d'autres parties prenantes.

Pourquoi le gouvernement devrait mener la démarche, et pourquoi maintenant

Le Canada ne gère plus une série de projets de modernisation indépendants. Il prend des décisions interreliées au sujet de la souveraineté économique, des paiements, de l'identité, des données, de la prévention de la fraude, de l'intelligence artificielle et du commerce, qui façonneront l'infrastructure numérique du pays pour les décennies à venir. Chacune de ces décisions est prise de façon réfléchie par des institutions compétentes. Ce qui manque, c'est une destination commune.

Seul le gouvernement fédéral peut réunir les institutions responsables de ces dossiers, concilier des objectifs concurrents et rassembler les questions de souveraineté, de compétitivité, de protection des consommateurs, d'innovation et de sécurité dans un cadre unifié capable de guider l'avenir numérique du Canada.

Ces décisions influenceront la façon dont les Canadiens effectuent leurs transactions, dont les entreprises se font concurrence, dont les identités sont authentifiées, dont la fraude est prévenue, l'endroit où résident les données, et la façon dont le Canada participe à la prochaine génération de commerce mondial.

Le facteur temps est aussi crucial. De nombreuses décisions fondamentales concernant les paiements en temps réel, les services bancaires axés sur les consommateurs, la gouvernance de l'IA, les actifs numériques et l'identité numérique ont déjà été prises. Cependant, il en reste bien d'autres à venir, y compris des règlements, des directives de surveillance et des règles de conduite du marché qui façonneront l'évolution de chacun de ces éléments. Une fois que l'infrastructure, les modèles d'exploitation et les structures de marché seront établis, les corrections de trajectoire deviendront nettement plus difficiles et coûteuses.

Il s'agit, au fond, d'une question de souveraineté : le Canada choisira-t-il de conserver la capacité de façonner l'infrastructure, les données et les normes qui permettent de déplacer son argent, ou cédera-t-il graduellement ce terrain à des systèmes gouvernés ailleurs? Le Canada a déjà su naviguer avec succès des moments de transformation. Aujourd'hui, il peut le faire de nouveau, en s'appuyant sur des capacités canadiennes de confiance et en tirant parti de ses forces en matière de paiements, de vérification, d'authentification et de confiance numérique pour créer un avenir sûr, innovant, concurrentiel et distinctement canadien.

Interac est prêt à mettre à contribution son expérience en matière de paiements, de vérification, d'authentification et de prévention de la fraude, aux côtés des autres participants de l'écosystème. Établir une orientation claire dès maintenant, alors que la souveraineté, la concurrence et la confiance peuvent encore être conçues dans le système ensemble, fait la différence entre un système que le Canada guide et un système dont il hérite.

SOURCES

Références et notes

Les références sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le document.

- 1 Forum économique mondial (2026). *Davos 2026: Special address by Mark Carney, Prime Minister of Canada*. Accessible à : <https://www.weforum.org/stories/forum-institutional/davos-2026-special-address-by-mark-carney-prime-minister-of-canada/>.
- 2 Interac Corp. (2026). Written Submission for the Pre-Budget Consultations in Advance of the 2026 Federal Budget.
- 3 Paiements Canada (2025). *Canadian Payment Methods and Trends Report 2025*. Accessible à : https://www.payments.ca/sites/default/files/PaymentsCanada_Canadian_Payment_Methods_and_Trends_2025_EN.pdf. Ottawa : Paiements Canada.
- 4 Ibid. Figure A10.
- 5 Paiements Canada (2024). *Canadians Have Polarizing Views on Evolving Payment Innovations*. Accessible à : <https://www.payments.ca/canadians-have-polarizing-views-evolving-payment-innovations-security-concerns-being-top-mind>; Banque du Canada (2025). *2024 Methods-of-Payment Survey Report (SDP 2025-12)*. Accessible à : <https://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2025/08/sdp2025-12.pdf>.
- 6 KPMG au Canada (2025). *Canadian business leaders want open banking and the real-time rail immediately, KPMG poll shows*. Accessible à : <https://kpmg.com/ca/en/home/media/press-releases/2025/07/canadian-businesses-want-open-banking-and-rtr-expedited.html>.
- 7 Interac (2026). *Payments Diary Study – Étude interne*.
- 8 Kosse, A., Chen, H., Felt, M.-H., Jiongo, V., Nield, K. et Welte, A. (2017). *The Costs of Point-of-Sale Payments in Canada*. Bank of Canada Staff Discussion Paper 2017-4. Accessible à : <https://www.bankofcanada.ca/2017/03/staff-discussion-paper-2017-4/>.
- 9 HM Treasury (2024). *National Payments Vision*. Accessible à : <https://www.gov.uk/government/publications/national-payments-vision>.
- 10 Nilson Report (2024). *Canada Card Issuers and Networks*. Banque du Canada (2025). *2024 Methods-of-Payment Survey Report (SDP 2025-12)*. Accessible à : <https://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2025/08/sdp2025-12.pdf>.
- 11 Centre antifraude du Canada (2026). *Annual Fraud and Cybercrime Reporting*. Accessible à : <https://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/>.

SOURCES

Références et notes (suite)

12 Agence de la consommation en matière financière du Canada (2024). Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de paiement. Accessible à : <https://www.canada.ca/en/financial-consumer-agency/services/industry/laws-regulations/credit-debit-code-conduct.html>.

13 Visa (2025). Visa Trusted Agent Protocol. Accessible à : <https://developer.visa.com/capabilities/trusted-agent-protocol>.

14 Groupe de travail sur l'examen du système de paiement (2012). Le Canada à l'ère numérique. Ottawa : ministère des Finances du Canada.

15 Paiements Canada (2024). Aperçu du programme de modernisation (Lynx; RTR). Accessible à : <https://www.payments.ca/insights/modernization>.

16 Future of Payments Review, HM Treasury / Joe Garner, novembre (2023). National Payments Vision, HM Treasury (2024), mis à jour (2026). Payments Forward Plan, HM Treasury / Payments Vision Delivery Committee, (2026). Delivering the Next Generation of UK Retail Payments Infrastructure (2026). Accessible à : <https://deliveryco.uk/>.

17 Review of the Australian Payments System – Final Report, Australian Treasury, (2021). Treasury Laws Amendment (Payments System Modernisation) Act, (2025). Scams Prevention Framework Act, (2025).

18 Retail Payments Strategy for the EU, European Commission, (2020). Our retail payments strategy, European Central Bank, (2026).

19 Australian Government (2025). Scams Prevention Framework. Accessible à : <https://treasury.gov.au/publication/p2025-623966>.

20 Agence de la consommation en matière financière du Canada (2026). Examen des frais bancaires. Accessible à : <https://www.canada.ca/en/financial-consumer-agency/news/2026/03/new-nsf-fee-regulations-bring-down-cost-of-banking-for-canadians.html>.

21 Gouvernement du Royaume-Uni (2025). AI Opportunities Action Plan (Clifford). Accessible à : <https://www.gov.uk/government/publications/ai-opportunities-action-plan/ai-opportunities-action-plan>.

22 Gouvernement du Canada (2026). Stratégie nationale du Canada en matière d'IA : L'IA pour tous. Accessible à : <https://ised-isde.canada.ca/site/ised/en/canadas-national-artificial-intelligence-strategy-ai-all>.